



LE BOF

M I L I T A N T

BULLETIN SPÉCIAL

INTEGRATION DES SURVEILLANTS(TES) DE DINER

Dans cette démarche que nous avons entreprise afin de faire reconnaître au personnel de surveillance de diner un traitement juste et équitable au niveau de leurs conditions de travail, nous avons dans un premier temps demandé au ministère du travail de les reconnaître comme membres de notre accréditation, ce qui fut fait le 7 juillet dernier. Nous avons ensuite entrepris des négociations avec la C.E.C.M. pour qu'ils soient couverts par le chapitre 10 de notre convention collective.

Ces négociations amorcées vers la mi-juillet nous laissaient croire que nous arriverions à une entente assez rapidement. Cependant, en octobre dernier, face à la réticence des parents aux prises avec d'éventuelles augmentations des cotisations à payer pour ce service, la C.E.C.M. revenait sur sa décision.

Donc, afin de permettre certaines mises au point, le comité central des parents de la C.E.C.M. nous invitait le 22 novembre dernier à les rencontrer. Pendant plus d'une heure j'ai répondu aux questions des quelques vingt(20) personnes présentes. Cet échange fut en tout point cordial, ouvert et spontané. Les questions étaient précises et les réponses données ont semblé apaiser l'appréhension des membres du comité. Au travers nos échanges nous avons appris que malgré le fait qu'aucun salaire de surveillante de diner n'ait été ajusté à la hausse, les tarifs chargés aux parents avaient été augmentés et même carrément doublés dans plusieurs écoles en anticipation d'éventuelles augmentations des salaires aux surveillantes.

Deux jours plus tard, j'étais convoqué au Service des ressources humaines pour rencontrer des représentants de ce service ainsi que M. Laurent Portugais directeur général de la C.E.C.M. au sujet des surveillantes de diner.

Le seul but recherché par ces messieurs, nous l'avons vite compris, était de nous demander un retrait pur et simple de notre demande d'intégration à la convention collective et aux salaires s'y rattachant. Comme argument, M. Portugais nous a subtilement laissé entendre qu'une surveillante de diner n'est pas une surveillante d'élèves et que son rôle se résume plus ou moins à une présence passive sur les lieux du diner alors que les élèves se restaurent.

Nous savons qu'il en est tout autre et que les surveillantes de diner qu'elles soient au primaire ou au secondaire, s'impliquent auprès des élèves et dépassent largement le simple "gardiennage".

Dans ces circonstances, les observations du directeur général relèveraient-elles de l'ignorance crasse de ce qui se passe dans les écoles ou s'agit-il d'une position de circonstance pour limiter le plus possible la recherche d'équité entreprise pour et au nom des surveillants(es) de diner?

De plus, lorsque nous avons fait part de notre rencontre avec le comité central des parents, de l'échange positif et de la compréhension qui en est résultée, M. Portugais a repoussé nos avances en stipulant qu'il faisait souvent des tournées dans les écoles et qu'il était le premier porteur de l'opposition massive des parents à l'accréditation des surveillantes de diner, se permettant même au passage de remettre en doute, dans ce dossier, la capacité de compréhension du comité central des parents. Enfin, argument ultime, le tarif plus élevé de surveillance de diner aurait semble-t-il, un effet sur la population de la C.E.C.M. de par le transfert des enfants vers les écoles protestantes où le diner coûte moins cher. Rappelons-nous que cette année, la plupart des écoles ont déjà augmenté leurs tarifs et à notre connaissance il n'y a pas eu de mouvement massif vers les écoles protestantes.

Il ne faut tout de même pas faire porter la responsabilité de la décroissance de la population sur les modestes émoluments des personnes salariées les moins bien payées du secteur scolaire. Les politiques mises de l'avant par la direction générale ont sans doute beaucoup plus d'impact à ce niveau.

En fait, notre rencontre avec le directeur général et les représentants du Service des ressources humaines a encore une fois démontré la mauvaise foi chronique de la partie patronale et leur mépris pour les travailleuses les plus précaires du système.

Au lieu d'analyser sérieusement la situation, de faire des recherches et des représentations auprès des instances du M.E.Q. et du gouvernement afin d'apporter l'aide nécessaire aux parents, il est tellement plus facile de s'opposer à une intégration de personnes salariées à des conditions de travail équitables.

De par cette attitude, la C.E.C.M. ne demande-t-elle pas aux personnes salariées les moins bien payées de subventionner les diners par des salaires inférieurs à la norme de la convention collective?

Les surveillantes de diner doivent-elles faire les frais de l'absence de rigueur administrative et intellectuelle du directeur général?

Soyez assurés que nous poursuivrons notre démarche et que nous ne sommes pas à la veille de jeter la serviette. Il faudra bien, tôt ou tard, que la direction générale tienne le rôle qui est le sien c'est-à-dire celui de véritable maître d'oeuvre de l'évolution de l'éducation à la C.E.C.M.

Pierre Tremblay
président

(88-11-29)